

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 1

**Résolutions adoptées à la 939^e séance
tenue le 16 mai 2003 par consultation écrite**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

E-939-2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET LE S.E.U.M. – SECTION LOCALE 1244 DU
SCFP

Le Comité exécutif

1. donne son accord à l'entente de principe entre l'Université de Montréal et le Syndicat des employés de l'Université de Montréal – section locale 1244 du SCFP et en autorise la signature par les membres du Comité de négociation;
2. autorise les personnes suivantes à signer, pour et au nom de l'Université, la convention collective qui en découlera:

M. Robert Lacroix, recteur

Mme Gisèle Painchaud, vice-rectrice aux ressources humaines

Mme Francine Bourget, directrice générale, Direction des ressources humaines

M. Elvio Buono, directeur général adjoint, Direction des ressources humaines

M. Yves Du Sablon, conseiller en relations de travail, Direction des ressources humaines.

Le secrétaire général,
Michel Lespérance